



Atelier de lancement de :

L'élaboration d'une convention pour la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du Haouz-Mejjate

Dossier de Presse



19 Décembre, 2014



Table des matières

	Communiqué de presse (langue arabe et française).....	5
1	Contexte du projet	6
2	Enjeux liés à la problématique de l'eau.....	6
3	Impacts attendus : vers l'épuisement de la nappe	7
4	La GIRE : pour une gestion durable des ressources en eau.....	8
5	Vers une mise en œuvre de plans d'action GIRE locaux :	10
6	Conclusion.....	11



بلاغ صحفي

ورشة انطلاق "اتفاقية التدبير المندمج للموارد المائية بالحوض المائي الحوز - مجاط"

في إطار التعبئة الوطنية لإنجاز "عقود الفرشات المائية" ومن أجل الوصول إلى تدبير مندمج للموارد المائية على مستوى الحوض المائي الحوز- مجاط، وضعت الوزارة المنتدبة المكلفة بالماء ووكالة الحوض المائي لتانسيفت بتنسيق مع ولاية مراكش تانسيفت الحوز مشروعاً لإعداد اتفاقية التدبير المندمج للموارد المائية على مستوى هذا الحوض. وقد حصل هذا المشروع على الدعم التقني لمؤسسة التعاون الألماني (GIZ) في إطار برنامج دعم التدبير المندمج للموارد المائية (AGIRE).

إن الطلب على الماء من طرف مختلف الأنشطة الاجتماعية والاقتصادية التي تعرف تطوراً سريعاً، يشكل ضغطاً يزداد باستمرار على مياه الفرشة التي تتعرض لاستغلال مفرط لتلبية حاجيات هذه الأنشطة. وتزداد هذه الوضعية حدة بسبب تتابع سنوات الجفاف.

هكذا يعرف حوض الحوز - مجاط عجزاً مائياً مزمناً، خصوصاً على مستوى الفرشة المائية حيث أصبح هذا العجز يشكل أكبر حاجز للتنمية الاجتماعية والاقتصادية. بمعنى آخر إذا لم يتخذ أي إجراء فيما يخص تدبير الفرشة وبقيت الوضعية على ما هي عليه حالياً، فإن استنزاف الفرشة سيكون حتماً في مستقبل قريب بكل ما سينتج عن ذلك من نتائج بالغة الخطورة على المستوى الاجتماعي والاقتصادي وعلى المستوى الإيكولوجي.

وتهدف مقاربة التدبير المندمج للموارد المائية (GIRE) إلى تقديم حل لهذه الإشكالية بوضعها في إطار الاستعمال المستدام لهذه الموارد من أجل المحافظة على مخزون الموارد المائية الجوفية.

والهدف الأخير لهذه العملية هو الوصول إلى وضع اتفاقية التدبير المندمج للموارد المائية (عقد الفرشة المائية) في إطار تشاوري ثم التوقيع عليها من طرف كل الأطراف: أصحاب القرار ومخططين أو مكلفين بالتدبير ومستعملين للموارد المائية على مستوى الحوض، ...

وتتطلب هذه المقاربة إنشاء لجنين يتمحور دورهما حول وضع الإطار الأمثل للتشاور المتعلق بجميع العناصر موضوع الاتفاقية وهما كالتالي:

1- **لجنة التوجيه:** ويعين أعضاؤها ويترأسها السيد الوالي وتقوم بوضع التوجيهات العامة كما تقوم بدور التحكيم الضروري لإعداد اتفاقية التدبير المندمج للموارد المائية.

2- **لجنة التتبع:** يعين السيد الوالي ممثلاً له لرئاستها وتقوم بالتتبع وكذا تنفيذ مخطط الأنشطة الوارد في الاتفاقية.

وتقوم وكالة الحوض المائي لتانسيفت بمهام الكتابة والتنسيق لأعمال هاتين اللجنتين.



Communiqué presse

Elaboration d'une convention pour la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du Haouz-Mejjate au Maroc

Dans le cadre d'une mobilisation nationale de mise en œuvre de contrats de nappes, et dans l'objectif de promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau au niveau du bassin du Haouz-Mejjate, le Ministère délégué chargé de l'Eau et l'Agence de Bassin Hydraulique du Tensift (ABHT) en coordination avec la Wilaya de Marrakech ont lancé un projet d'élaboration d'une convention GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) au niveau de ce bassin. Ce projet reçoit le soutien technique de la Coopération Allemande (GIZ) dans le cadre du Programme d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (AGIRE).

Face à des ressources limitées au niveau du bassin, la demande en eau des différentes activités socioéconomiques est en pleine croissance, exerçant une grande pression sur les eaux de la nappe, fortement surexploitée pour la satisfaction des besoins de ces activités. Cette situation critique se trouve par ailleurs amplifiée par la persistance des années de sécheresse.

C'est ainsi qu'au niveau du bassin du Haouz-Mejjate, le déficit hydrique chronique, et en particulier celui constaté au niveau de la nappe, de l'ordre de 105 Mm³ par an, constitue un blocage majeur au développement socio-économique. En d'autres termes, si aucune action n'est entreprise concernant la gestion de la nappe et la situation en termes de gestion est laissée telle qu'elle est actuellement, l'épuisement de la nappe, dans un futur proche, serait inévitable, avec des conséquences graves aussi bien sur le plan socio-économique qu'écologique.

L'approche de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) a pour objectif d'apporter une solution à cette problématique en s'inscrivant dans l'évolution durable des ressources en eau avec pour finalité la préservation des ressources en eau souterraine.

L'objectif final de ce processus est d'aboutir à une convention GIRE « contrat de nappe » concertée et ratifiée par les parties prenantes: décideurs, planificateurs, gestionnaires, usagers des ressources en eau, au niveau du bassin, ...

Ce processus passe par la création de deux comités dont le rôle est d'instaurer le cadre optimal pour la concertation autour de l'ensemble des aspects objet de la convention:

- Le Comité de Pilotage, présidé et nommé par Monsieur le Wali, est en charge de la formulation des orientations générales et de l'arbitrage nécessaires à l'élaboration de la convention GIRE;
- Le Comité de Suivi, présidé par un représentant nommé par Monsieur le Wali, est en charge du suivi de la convention GIRE et du plan d'action qui en découle;
- Le secrétariat et la coordination des travaux de ces deux comités sont assurés par l'ABHT.

1 Contexte du projet

Le projet d'élaboration de la convention GIRE porte sur la région du Haouz-Mejjate (carte 1) qui s'étend de l'Oued Chichaoua à l'Ouest à Oued Lakhdar à l'Est, et de la ligne de partages des eaux au niveau du Haut Atlas au Sud à l'Oued Tensift au Nord. Ainsi, cette zone englobe une partie de plaine (Mejjate, El Haouz et Tassaout) et une partie de piémont et montagnes. Cette zone est caractérisée par :

- Une forte dynamique socio-économique grâce à ses potentialités naturelles et humaines, ainsi qu'un certain nombre d'atouts importants dans les secteurs de l'agriculture, du tourisme, de l'industrie (notamment agroalimentaire) et de l'artisanat.

Cette dynamique est de surcroît marquée par l'existence d'un pôle urbain parmi les plus importants du Royaume : la Ville de Marrakech, ainsi que les communes "rurales" qui l'entourent, qui connaît une forte attractivité aussi bien pour les investisseurs nationaux et internationaux, que pour les ruraux à la recherche d'emploi et de revenus.

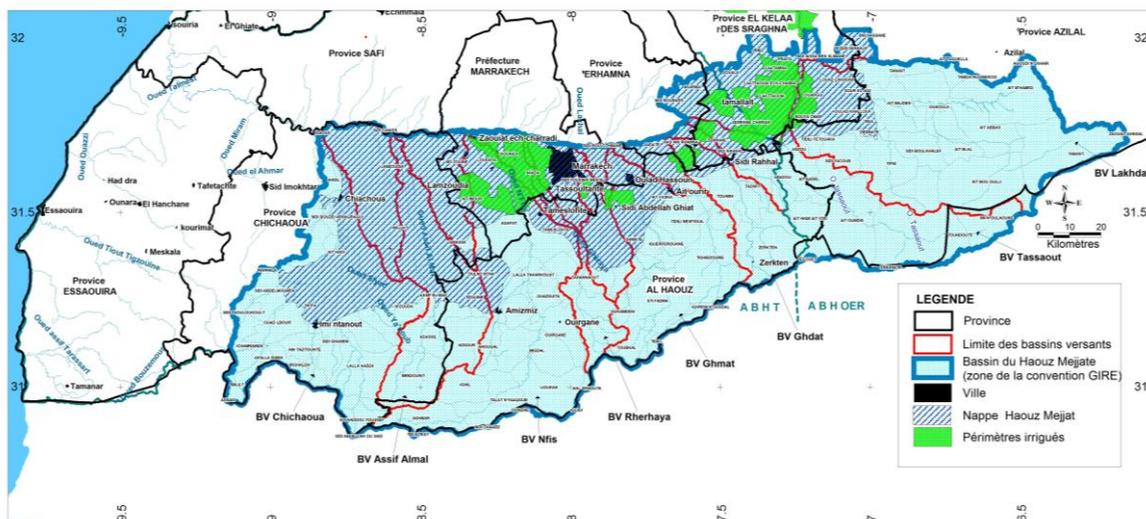


L'extension urbaine qui en résulte se fait souvent au détriment de terres agricoles qui comptent parmi les plus fertiles de la région, et générant des rejets liquides et solides ayant un fort impact sur le milieu et principalement sur les ressources en eau.

- Une forte activité agricole irriguée correspondant aux périmètres de la grande hydraulique du Haouz Central et la Tassaout. Cette agriculture fait appel aussi bien aux eaux de surface qu'aux eaux souterraines. Les premières sont mobilisées par (i) les barrages de la région et le transfert des eaux du bassin de l'Oum Errbia grâce au canal de Rocade, et (ii) les prélèvements au fil de l'eau au niveau des zones de petite et moyenne hydraulique (PMH) traditionnelle. Les eaux souterraines sont mobilisées au niveau de toute la zone à partir de la nappe de Haouz-Mejjate ainsi que les nappes, de moindre importance, situées au niveau des zones de piémont.

Cette agriculture irriguée, principalement orientée vers les cultures maraichères et arboricoles, alimente une industrie agroalimentaire diversifiée et fortement demandeuse de main d'œuvre.





Carte 1: Zone prévue pour l'élaboration de la Convention GIRE (Bassin du Haouz-Mejjate)
Source : ABHT / AHT- RESING

2 Enjeux liés à la problématique de l'eau

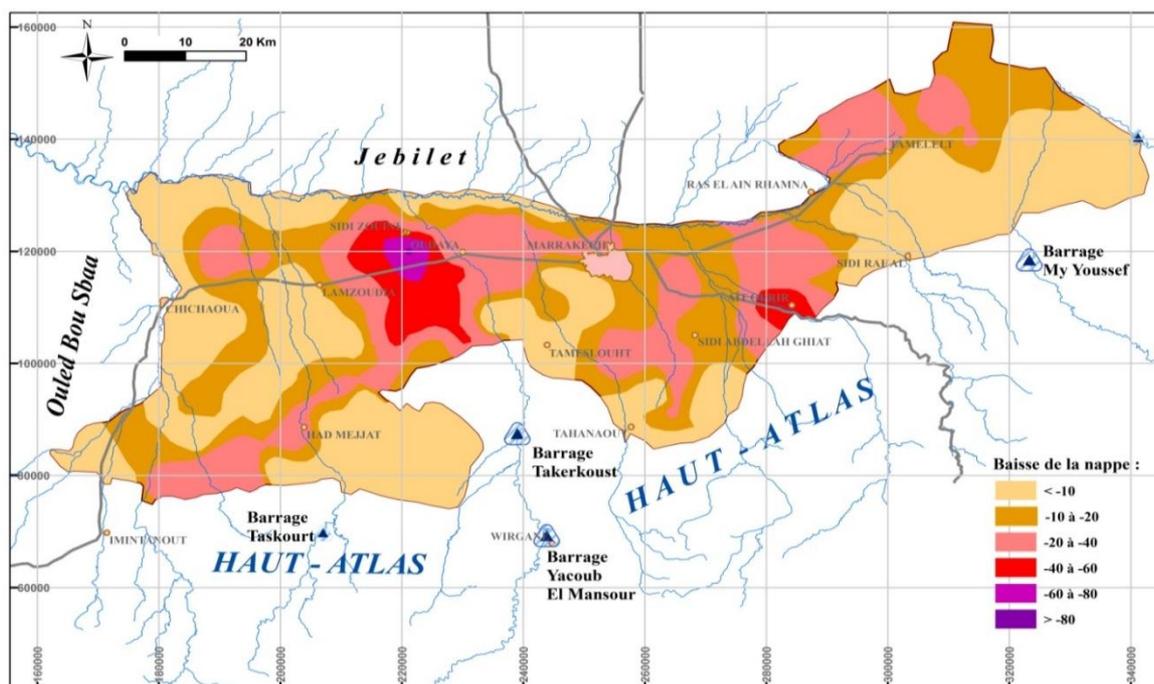
Le développement du bassin Haouz-Mejjate est fortement influencé par les ressources en eau limitées. Le déficit y est structurel et est accentué par les changements climatiques et la sécheresse persistante. Cette situation pénalise de plus en plus les efforts de développement socio-économique de la région.

L'offre en eau est relativement limitée. Elle est estimée à 1256 Mm³/an (860 Mm³/an d'eau de surface, 196 Mm³/an d'eau souterraine et 200 Mm³/an issus du transfert via le canal de rocade). La nappe, objet de la convention prévue dans le cadre du présent projet, concourt à la satisfaction d'environ:

- 10% des besoins en eau potable de la ville de Marrakech,
- 100% des besoins en eau potable des petits centres urbains et de la population rurale dans la région du Haouz,
- 100% des besoins en eau des complexes touristiques, des unités hôtelières et des résidences de haut standing installées en milieu rural dans la région du Haouz ;
- 50% des besoins en eau d'irrigation (94% des prélèvements de la nappe : 308.000 ha dont 65.000 ha GH, 150.000 PMH, 93.000 irrigation privée).



Le bilan actuel de la nappe est largement déficitaire. Le déficit est estimé à environ 105 Mm³/an, résultat d'une exploitation intensive. Il en résulte une baisse inquiétante des niveaux d'eau pratiquement sur toute l'étendue de la nappe (estimée à plus de 2m/an en moyenne) et une chute de la productivité des ouvrages de captages d'eaux (carte 2).



Carte 2 : Baisse de la nappe entre 1971 et 2011
Source : ABHT

3 Impacts attendus : vers l'épuisement de la nappe

Dans le bassin du Haouz-Mejjate, la situation des ressources en eau peut être qualifiée de critique. Dans ce cadre, et vu la gestion peu rationnelle de ces ressources, cette situation ne peut que s'aggraver dans les années à venir.

Les impacts attendus, si aucune mesure d'amélioration des ressources en eaux n'est prise, peuvent être catastrophiques. On peut citer, entre autres :

Du fait des prélèvements :

- Une baisse des niveaux de la nappe au-delà des 100 m dans certaines zones, augmentant ainsi les coûts des pompes à des niveaux pénalisant la rentabilité des exploitations agricoles,
- Assèchement des points d'eau avec pour conséquence l'abandon d'activités socio-économiques (migration ...)
- Déficit croissant de l'AEP des communes rurales,
- Dénoyage de la nappe dans plusieurs secteurs,
- Chute de productivité des champs captant qui alimentent la ville de Marrakech en eau potable,
- Perte de PMH, notamment au niveau de Ghmat, Tamaslouht, Sidi Rahal,



Du fait de l'urbanisation :

- Imperméabilisation causée par l'urbanisation avec des conséquences importantes en matière d'inondations et de baisse de la recharge des nappes,

Du fait de l'activité socio-économique dans les bassins amont :

- Envasement des retenues de barrages,

De manière générale :

- Perte de poste d'emplois, particulièrement agricoles,
- Perte d'opportunité de développement socio-économique



Avec le rythme d'exploitation actuel, la nappe du Haouz-Mejjate tendra vers un épuisement rapide. Il s'agit là, tout simplement, d'un cas de gestion non durable des ressources en eau qu'il est vital de changer afin d'inverser la tendance actuelle et d'évoluer vers une stabilisation, voire une reconstitution, de la ressource.

4 La GIRE : pour une gestion durable des ressources en eau

L'approche de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) a pour objet d'apporter une solution à cette problématique en s'inscrivant dans l'évolution durable des ressources en eau avec pour finalité la préservation des ressources en eau souterraine.

Au niveau national, plusieurs éléments fixent le cadre pour la mise en œuvre de la GIRE. Il s'agit notamment de :

- la loi 10-95 sur l'Eau, qui constitue le cadre légal de la gestion des ressources en eau au Maroc,
- la Stratégie Nationale de l'Eau, qui définit les axes et les orientations générales de la politique de gestion des ressources en eau et reconnaît le rôle stratégique des eaux souterraines, et
- la circulaire interministérielle, qui statue sur la GIRE et fixe la démarche d'élaboration des contrats de nappes et les modalités de leur mise en œuvre.

Au niveau régional, plusieurs efforts sont déployés par l'ABHT et ses partenaires. Citons, à titre d'exemple, le PDAIRE (Plan directeur d'aménagement intégré des ressources en eau), le renforcement du suivi des ressources en eau, l'amélioration de la connaissance des ressources en eau et du fonctionnement des systèmes aquifères, l'amélioration de l'offre par la réalisation de projets de recharge artificielle de la nappe le long des cours d'eau (Zat, Ghdat, Nfis..), le contrôle et le suivi des creusements illicites des puits/forages, avec l'appui des autorités locales, la réutilisation des eaux de la STEP de Marrakech pour l'arrosage des golfs et des espaces verts, la réalisation des aménagements hydrauliques nécessaires pour la protection de la ville de Marrakech et d'autre agglomérations contre les inondations, le projet de transfert de la décharge de Marrakech, etc..



L'ensemble de ces outils doit pouvoir permettre d'améliorer la situation de la gestion des ressources en eau et de l'accès aux services de base liés à l'eau (AEP et assainissement). Cependant, l'évolution vers un développement durable des ressources en eau nécessiterait encore davantage de participation et de responsabilisation de la part de toutes les parties prenantes (décideurs, usagers, société civile, etc.). Dans ce sens, le PNE (Plan National de l'Eau) et le PDAIRE ont inscrit la GIRE en tant que réponse à l'implication des acteurs et des parties prenantes dans le processus de la gestion des ressources en eau. Ceci se fera entre autres à travers l'élaboration de la Convention GIRE, dont l'élément central serait la mise en place d'un Contrat de nappe du Haouz-Mejjate.

Les axes potentiels d'intervention de la Convention GIRE du bassin du Haouz-Mejjate porteront, entre autres, sur les thématiques suivantes : suivi et contrôle des ressources en eau, développement des ressources en eau, gestion de la demande, et information et sensibilisation.

La Convention GIRE (Contrat de nappe) est institutionnalisée par la Circulaire Interministérielle, qui fixe également le processus d'élaboration de cette Convention, en 10 étapes, comme suit :

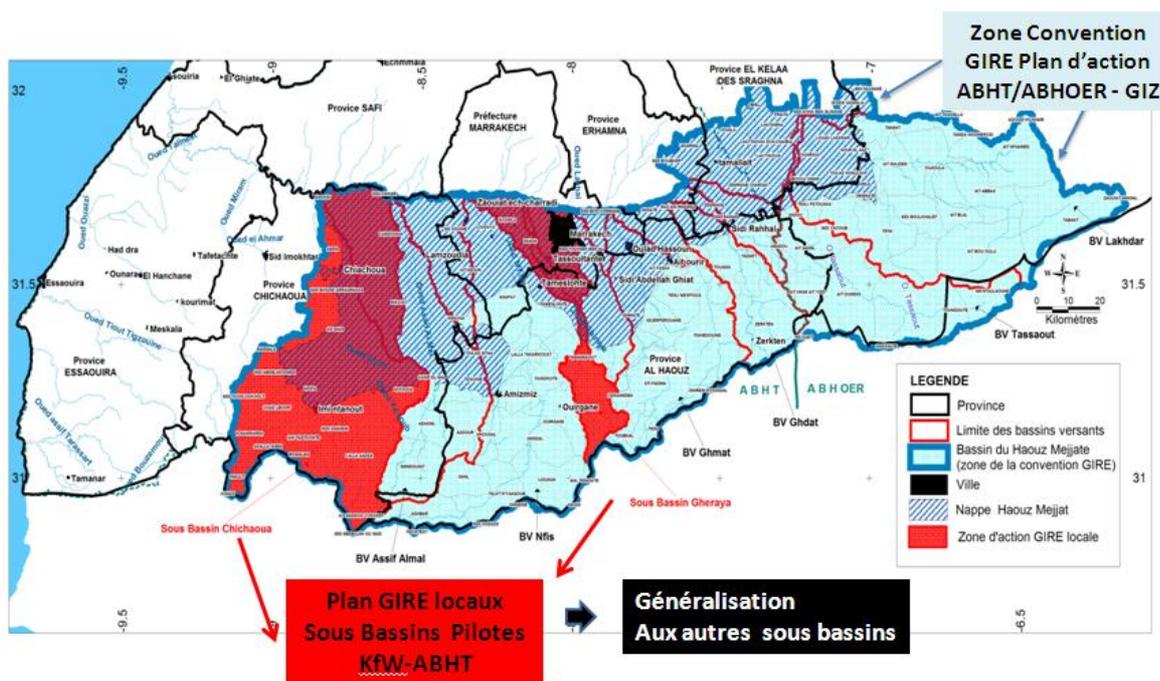
1. Diagnostic exhaustif de l'état actuel des ressources en eau,
2. Création d'un Comité de Pilotage et d'un Comité de Suivi,
3. Présentation au Comité de Pilotage de l'état actuel des ressources et de la situation prévisionnelle si aucune action n'est entreprise,
4. Réalisation d'une étude de définition d'un mode de gestion optimal,
5. Présentation au Comité de Pilotage des scénarii de gestion possibles et du scénario optimal,
6. Réunion avec les acteurs concernés au niveau local,
7. Présentation au Comité de Pilotage du Plan d'action issu du scénario retenu,
8. Préparation d'un draft du Contrat de nappe par le Comité de suivi, à valider par le Comité de Pilotage,
9. Organisation d'une réunion à la Wilaya pour la signature du Contrat de nappe,
10. Evaluation du Contrat de nappe à chaque étape.

L'objectif final de ce processus est d'aboutir à une convention GIRE « contrat de nappe » concertée et ratifiée par les parties prenantes de la gestion des ressources en eau, au niveau du bassin. Ce processus reçoit le soutien de la Coopération Allemande (GIZ).



5 Vers une mise en œuvre des plans d'action GIRE locaux :

La Convention GIRE du Bassin de Haouz-Mejjate constitue le cadre au sein duquel seront élaborés les plans d'action GIRE locaux pour chaque sous bassin. Ainsi, et dans le cadre de la coopération allemande financée par la KfW, l'ABHT mettra en place des plans d'action GIRE locaux pour le bassin de Chichaoua et le bassin de Rhyrhaya (Carte 3)



Carte 2: Zone Convention GIRE et Plans GIRE locaux
Source : AHT-RESING

Les plans d'action s'articuleront, entre autres, autour des axes d'intervention suivants :

- Suivi des ressources en eau :
 - renforcement des réseaux de mesure,
 - amélioration du système de gestion de l'information,
 - promotion de la recherche scientifique,
 - ...
- Gestion de la demande
 - limitation des pertes d'eau
 - valorisation de l'eau d'irrigation
 - gestion des sécheresses et des pénuries d'eau

- ...
- Développement des ressources en eau :
 - mobilisation optimale des eaux de surface
 - assainissement et valorisation des eaux usées,
 - recharge de la nappe,
 - gestion des crues,
 - lutte contre l'érosion,
 - captage et gestion des eaux pluviales,
 - ...
- Contrôle des ressources en eau :
 - déclarations et autorisations (prélèvements/rejets),
 - protection contre la pollution,
 - mesures d'autocontrôle pour l'utilisation et le rejet des eaux,
 - organisation de la police de l'eau,
 - ...
- Information et sensibilisation :
 - partage de l'information,
 - renforcement des capacités,
 - création et renforcement des associations d'utilisateurs,
 - ...



6 Conclusion

Les mesures prises par l'Etat marocain, dans le domaine de la gestion des ressources en eau, permettent aujourd'hui au Maroc de se positionner à un niveau de leader parmi les pays en développement. Des avancées importantes ont été réalisées, tant en matière de mobilisation des ressources (politique des barrages, etc.), que de gestion de la demande (économie d'eau d'irrigation, etc.). Au niveau du bassin Haouz-Mejjate, les actions dans ces domaines sont nombreuses et concrètes et traduisent la volonté de la région de s'inscrire pleinement dans cette vision de gestion durable des ressources en eau.

Cependant, force est de constater que sans l'implication et la responsabilisation des parties prenantes, et en particulier, des usagers de l'eau, ces efforts resteront vains et ne pourront permettre d'atteindre les objectifs visés en matière de reconstitution et de protection des ressources en eau, en particulier des eaux souterraines, reconnues comme ressources stratégiques.

Dans ce cadre, la Convention GIRE (Contrat de nappe) représente le maillon manquant qui permettra de fédérer l'ensemble des parties prenantes du territoire autour d'un défi commun : assurer la pérennité des ressources en eau du bassin, conditionnant l'essor économique et social de la région.